

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

| | | |
|--|----------------------------------|--|
| Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présents : 40 | Séance du : 21 septembre 2021 | Date de publication : 27 septembre 2021 |
|--|----------------------------------|--|

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à dix heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 15 septembre 2021, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - HUMBERT Cédric - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - JEANPERRIN Brigitte - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - CORDINA Pierre - JEANPIERRE Jimmy - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MARCHAND Charles - SARRAUTON Thierry donne procuration à CHIOCCA Christophe - KARBOWSKI Ariane donne procuration à PERONA Patrick - BOYER Max donne procuration à MASQUELIER Frédéric - GRILLET Maxime donne procuration à LOMBARD Danièle

NON REPRESENTES : FRADJ Laurence - POUSSIN Julien - CURTI Fabrice.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEANPIERRE.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE
L'EST VAR (SMIDDEV)
ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE DES ADRETS-DE-L'ESTEREL**

*

- N° 120 -**AR Prefecture**

083-200035319-20210927-C_20210921_120-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

M. MASQUELIER, Président, expose :

Par délibération n°125 du 11 juillet 2020 et n°205 du 25 septembre 2020, le Conseil communautaire a procédé à l'élection de ses représentants auprès du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST VAR (SMIDDEV).

Monsieur Gérard MISEROUX, délégué titulaire, étant décédé, le Conseil communautaire doit procéder à son remplacement. Mme Jacqueline SANCHEZ, actuellement déléguée suppléante, propose de le remplacer au poste de titulaire. Il convient d'officialiser cette demande et de procéder à la désignation d'un délégué suppléant.

Pour l'élection des nouveaux délégués au sein des syndicats mixtes, et aux termes de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune-membre.

Par application conjointe des articles L.5711-1, L.5212-6 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués sont élus au scrutin secret uninominal à trois tours.

Selon l'article L.2121-21 du CGCT, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

À la suite de cet exposé,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1, L.5212-6 et L.5211-7 et L. 5211-40-1,

VU les délibérations n°125 du 11 juillet 2020 et n°205 du 25 septembre 2020 portant élection de représentants auprès du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST VAR (SMIDDEV),

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement d'un délégué au sein de cette instance,

Le Conseil communautaire est invité à :

PRENDRE ACTE des candidatures,

DECIDER à l'unanimité de procéder à un vote sur les candidatures à main levée,

PROCEDER à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST VAR (SMIDDEV).

AR Prefecture

083-200035319-20210927-C_20210921_120-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. MASQUELIER, Président,**

PREND ACTE de la candidature de :

Madame Jacqueline SANCHEZ en tant que Déléguée titulaire,
Monsieur Jean-Paul RAOUST en tant que Délégué suppléant.

ET A SA DEMANDE,

APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS de procéder à un vote sur les candidatures à main levée.

LE CONSEIL PROCLAME :

Déléguée titulaire : Madame Jacqueline SANCHEZ

Délégué suppléant : Monsieur Jean-Paul RAOUST

auprès du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST VAR (SMIDDEV).

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Frédéric MASQUELIER

AR Prefecture

083-200035319-20210927-C_20210921_120-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021